

## Jeux Olympiques : Anticipez !

Pendant la période des Jeux, 185 km de voies seront réservés aux véhicules accrédités, aux véhicules d'urgence et de secours ainsi qu'aux transports en commun et aux taxis. Il sera tout de même possible de circuler sur ces voies dans la période entre les Jeux olympiques (26 juillet au 11 août) et les Jeux paralympiques (28 août au 8 septembre).

Des périmètres sécurisés seront par ailleurs mis en place pour protéger les sites de compétition. Des restrictions de circulation sont à prévoir dès le printemps pour permettre les opérations de montage de certains sites. En dehors des périodes d'épreuves, tous les déplacements seront autorisés (jusqu'à 2h30 avant la première épreuve de la journée et 1h après la dernière épreuve d'une journée).

Pour vous y aider, le ministère des Transports propose d'ores et déjà un certain nombre d'outils sur le site [anticiperlesjeux.gouv.fr](http://anticiperlesjeux.gouv.fr) et met à votre disposition une plaquette d'information.

En savoir plus :

[La carte interactive des impacts sur les déplacements en Île-de-France | Anticiper les Jeux](#)

[Impact des Jeux Olympiques sur les déplacements en Ile-de-France \(cci-paris-idf.fr\)](#)